HAL
open science

La transition et les temps de l'Histoire : la fin de l'Ancien Régime en Espagne et le problème de la propriété

Marc Marti

To cite this version:

Marc Marti. La transition et les temps de l'Histoire : la fin de l'Ancien Régime en Espagne et le problème de la propriété. Revue (In)Disciplines, 2017. hal-01547003

HAL Id: hal-01547003

https://hal.science/hal-01547003v1

Submitted on 26 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La transition et les temps de l'Histoire : la fin de l'Ancien Régime en Espagne et le problème de la propriété

Marc MARTI
Professeur à l'université de Nice Sophia Antipolis, membre de l'université Côte d'Azur, Laboratoire LIRCES EA3159
marti@unice.fr

Résumé
Notre réflexion envisage la thématique de la transition dans l'Histoire, la façon dont le concept peu être utilisé par l'historiographie et ce qu'il peut apporter à l'étude de moments particuliers. Nous examinerons ainsi un cas exemplaire dans l'histoire de l'Espagne, celui de « la fin de l'Ancien Régime ». Nous soumettrons ce paradigme devenu classique dans la périodisation de l'histoire de la péninsule ibérique à l'épreuve de la transition. Il s'agira de déterminer de quelle façon la fin de l'Ancien Régime a signifié une transition sociale, économique et politique sur la question de la propriété. L'analyse devrait permettre de mettre en évidence que la notion de transition permet de penser l'Histoire dans une temporalité et une chronologie multiple en fonction de l'angle d'observation.

Mots-clés
Transition, Lumières espagnole, Ancien Régime, propriété, transformation économique, changement social

Cette réflexion s'inscrit dans la thématique de la transition dans les situations passées, dont l'aboutissement et la suite sont connus. Dans ce cadre, nous proposerons d'aborder un cas exemplaire dans l'histoire de l'Espagne, celui de la fin de l'Ancien Régime. Ce grand paradigme de la périodisation historiographique, et ses avatars selon les écoles de pensée, recoupe presque toujours la même réalité chronologique. Dans ce cadre, nous essaierons de mettre en relief comment la fin de l'Ancien Régime a signifié une transition sociale, économique et politique sur la question de la propriété.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de s'interroger sur la notion de transition appliquée à l'Histoire. Cette analyse ne prétend absolument pas cerner entièrement le concept, mais observer ce qu'il peut apporter dans le cadre de l'Histoire moderne, de sa méthode et de la façon dont on écrit l'Histoire du XVIIIe et du XIXe.

Ce préalable nous permettra d'aborder la problématique de la fin de l'Ancien Régime en Espagne. Nous essaierons en particulier de montrer comment la transition s'est opérée, à quelle vitesse et de quelle façon.

1. La transition, une question de vitesse ou de point de vue ?

Comme nous l'avons rappelé en préambule, l'objet de notre travail n'est pas une réflexion épistémologique sur la notion de transition, cependant, quelques précisions s'imposent pour essayer de d'éclairer le concept et ses implications dans le cadre de nos travaux sur le XVIIIe et le début du XIXe. Quand il sera question, dans les lignes qui suivent, d'Histoire, nous pensons avant tout à l'histoire moderne. Comme métaphore pour décrire l'Histoire, la

transition se détermine par rapport à deux autres concepts dont elle diffère, mais dont finalement elle est issue, la rupture et la continuité. Cette première assertion, qui frise la lapalissade, doit pourtant être examinée de plus près.

En effet, dans le découpage braudélien du temps, la transition n'y a pas toujours sa place (Braudel : 14). L'historien français proposait de distinguer dans son étude sur la Méditerranée trois temps : le temps géographique, « quasi immobile » ou « presque hors du temps » ; le temps social, « lentement rythmé », celui « des groupes et des groupements », qui englobe les économies, les États, les sociétés, les civilisations et enfin le temps individuel « à la dimension de l'individu », « l'histoire événementielle ».

Selon ces trois définitions, la transition n'aurait pas sa place dans le temps géographique, car celui-ci est « quasi-immobile » et surtout, sa périodisation n'est pas l'objet d'étude des historiens, mais plutôt des climatologues qui travaillent sur un temps plus long s'étendant parfois bien en deçà de l'Histoire. Ce temps est quasiment a-narratif, du moins à l'échelle de l'historien moderniste.

La transition, pour des raisons presque opposées, n'aurait pas non plus de place dans l'histoire événementielle. En effet, basée sur le fait et son explication, celle-ci ignore le concept de transition et travaille très souvent à périodiser précisément le fil du temps pour le rendre intelligible. Une périodisation claire, affirmant les dates calendaires et leur succession, renonce au concept même de transition. En effet celle-ci ne peut reposer que sur la vision d'une période de temps suffisante pour examiner ensemble des faits qui ne sont pas contemporains, mais plutôt quasi contemporain (souvent à l'échelle de quelques décennies). Ainsi, la transition peut elle-même devenir une période à part entière et être reconnue comme telle. Si nous abandonnons le champ des modernistes pour celui de l'histoire contemporaine, on se rend compte que celle-ci abonde en transitions en tout genre, transition en Espagne postfranquiste, transitions dans les pays postcommunistes, etc. La popularité du concept est cependant multiple.

Pour notre part, nous avancerons que la difficulté qu'éprouve parfois l'histoire sociale et économique à manier la périodisation l'explique en partie, tout comme la difficulté à qualifier des formes « hétérodoxes » dans les systèmes économiques et sociaux analysés. D'une part, la période rend le temps intelligible mais d'autre part, l'idée de période peut heurter la définition même de l'histoire sociale et économique qui est, dans la conception braudélienne, un continuum en transformation.

Dans la plupart des cas, il est très difficile d'isoler l'événement dans le temps social, donc d'y penser la rupture. Il est probable que la méfiance vis-à-vis de l'événementiel rupturiste soit due à son utilisation simplificatrice et « monocausaliste ». Une cause, un effet (un événement) ne peut satisfaire pleinement l'analyse scientifique en SHS qui procède la plupart du temps par la recherche des causalités multifactorielles. La notion de transition serait alors étroitement liée à l'histoire sociale et économique pour des raisons épistémologiques. Elle permettrait en quelque sorte de contextualiser l'événement, le seuil de la rupture. Si on suit Michel Foucault, dans *L'ordre du discours* :

> L'histoire ne considère pas un événement sans définir la série dont il fait partie, sans spécifier le mode d'analyse dont celle-ci relève, sans chercher à connaître la régularité des phénomènes et les limites de probabilité de leur émergence, sans s'interroger sur les variations, les inflexions et l'allure de la courbe, sans vouloir déterminer les conditions dont elles dépendent. (Foucault : 55-56)

La transition comme outil d'analyse historique se définirait donc comme une mise en série non seulement d'événements mais aussi de processus. Cependant, pour rester intelligible, l'approche transitionnelle emprunte le bornage de l'histoire événementielle (presque toujours politique) à ses propres fins. Un exemple classique pourrait être le XIXe espagnol. L'historien des institutions et des formes politiques y analysera une somme de changements rapides en une soixantaine d'années. En effet, dans ce laps de temps se succèdent : la monarchie absolue (1808-1820), la monarchie constitutionnelle libérale (1820-1823), la restauration de la monarchie absolue (1823-1833), la monarchie constitutionnelle (1833-1868), la première république (1868-70), la restauration monarchique (1871-1931). L'histoire sociale n'y verra que deux cycles lents : la montée de la bourgeoisie et son avènement au pouvoir. Les sous-titres de l'histoire d'Espagne dirigée par Martínez Cuadrado et Miguel Artola l'illustrent parfaitement : *La burguesía revolucionaria (1808-1868)*, suivie de *La burguesía conservadora (1868-1931)*. Cette vision de l'histoire, teintée de marxisme, utilise ici pour les besoins de la cause (la vulgarisation à laquelle prétend toute collection de ce type), une périodisation entièrement issue de l'histoire événementielle et donc marquée par les changements de régime politique. Pour prolonger l'analyse de Michel Foucault, par un effet de *feed back*, l'événement s'explique dans la série mais celle-ci s'explique à son tour par la lisibilité narrative qu'il lui offre : l'événement est la partie visible de l'iceberg du temps long, il condense ce qui a été et projette ce qu'il adviendra. Il se pose en quelque sorte comme « l'exemple » révélateur (et narrativisable) d'un processus lent.

Finalement, la transition est devenue pour l'histoire sociale et économique un concept permettant d'articuler des périodes pour lesquelles on manque de « ruptures » ou de « seuils » ou bien pour définir des moments de l'Histoire qui n'entrent pas dans le cadre des modélisations classiques.

La pensée de Marx a joué aussi en faveur du concept. En effet, dans la pensée économique « [chez Marx] la transition concerne le passage d'une formation sociale dominée par un mode de production (par exemple le féodalisme) à une formation dominée par un autre mode (plus « développé », par exemple le capitalisme) » (Dostaler : 7). Ce modèle, prégnant dans l'historiographie espagnole à partir des années soixante, s'est souvent combiné avec l'influence de l'école des Annales, dont la méthode a été utilisée abondamment dans les monographies régionales portant sur la période moderne. Les appellations dérivées du marxisme sont monnaie courante dans l'historiographie des années quatre-vingts. Elles montrent surtout les hésitations qui se font jour au moment de qualifier la période de la fin de l'Ancien Régime. Le modèle espagnol y est tout à tour qualifié de « précapitaliste » ou de « féodal-tardif », selon que l'on y analyse l'émergence du nouveau ou la pérennité de l'ancien. Cette fin de l'Ancien Régime est ainsi un objet problématique dans le cadre d'une pensée de la transition.

2. La fin de l'Ancien Régime en Espagne : politique, économie et société

Le concept d'Ancien Régime pose pour l'Espagne quelques problèmes épistémologiques. En effet, l'appellation est issue de la méthode courante en histoire qui a été de créer des modèles heuristiques à partir de prototypes uniques qui ont ensuite été adaptés à des objets voisins (Vall Montes : 3). L'Ancien Régime a été forgé à partir du modèle français et de la Révolution. Pour l'Espagne, il est évident que le modèle demande quelques adaptations, bien qu'il présente la même plurivocité que pour la France (Offenstad et Dufaud : 8-9). Il se définit comme un modèle historique composé de plusieurs catégories — le politique, le juridique,

l'économique et le social — qui se transforment à partir de la fin du XVIIIe et au début du XIXe.

En Espagne, du point de vue politique, c'est la monarchie absolue qui le caractérise. La période 1808-1833 est d'une grande richesse et pourrait être considérée comme une transition à part entière. En effet, l'invasion napoléonienne signifia la fin (provisoire) du système monarchique absolu. L'arrivée de Joseph Bonaparte sur le trône marqua l'avènement d'un système monarchique tempéré par une Constitution. Ce texte n'était cependant pas l'émanation d'une assemblée d'élus du peuple. Il avait été écrit en France et soumis à quelques notables espagnols qui avaient fait le voyage à Bayonne. Pratiquement dans le même temps, une partie des opposants à l'envahisseur français se réunit à Cadix et travailla sous forme d'une assemblée constituante à l'élaboration d'une véritable constitution, qui prendra le nom de sa ville de naissance. Cette Constitution de Cadix rompt bien plus clairement avec l'Ancien Régime que le système napoléonien en prévoyant une véritable monarchie constitutionnelle, dotée d'un parlement élu qui possède le pouvoir législatif. Les décrets que vota par ailleurs l'assemblée de Cadix visaient clairement à liquider la structure politique de l'Ancien Régime et la monarchie absolue, mais aussi les fondements sociaux et économiques du système. Les décrets CXXXIII (17 août 1811) et CCXXX (9 mars 1813) prévoient l'admission dans les collèges militaires et les corps de cadets sans nécessité d'appartenir à la noblesse :

> CXXXIII-Libre admisión de todos los hijos de españoles honrados en los Colegios militares de mar y tierra, y en las plazas de Cadetes de todos los cuerpos del Ejército, y en la Marina, sin el requisito de pruebas de nobleza.
>
> CCXXX-Que para la admisión en los colegios del ejército y armada no se admitan informaciones de nobleza, ni haya distinciones perjudiciales entre sus individuos.

De la même façon que les privilèges de naissance sont abolis, le système juridico-économique de l'Ancien Régime, ainsi que ses représentations symboliques, sont définitivement abolis dans le décret LXXXII (6 août 1811) :

> Incorporación de los señoríos jurisdiccionales a la Nación: los territoriales quedarán como propiedades particulares: abolición de los privilegios exclusivos, privativos y prohibitivos […] nadie puede llamarse Señor de vasallos, ni ejercer jurisdicción.

Par ailleurs, divers articles de loi et de la Constitution affirment la primauté de la propriété individuelle sur les pratiques collectives. Le décret CCLIX sur le développement de l'agriculture autorise les propriétaires à clôturer leurs possessions sans se soucier de la vaine pâture et des servitudes ou d'autres contraintes qui s'exerçaient jusque-là sur le droit de propriété et qui étaient issues de la législation « sociale » de l'Ancien Régime.

Cependant, cette rupture politique, le terme convient ici parfaitement étant donné l'événement fondateur que fut l'invasion française, n'ouvre pas réellement une nouvelle période. En effet, le retour du roi légitime Ferdinand VII, qui s'empressa d'annuler tous les décrets et la Constitution de Cadix, signifia aussi le retour à une monarchie absolue des plus conservatrices dans sa forme politique. En 1820, un *pronunciamiento* libéral rétablira pour trois ans la Constitution, faisant de l'Espagne une monarchie constitutionnelle, mais l'expérience tournera court suite à l'intervention militaire française qui rétablira le monarque absolu en 1823. La mort de Ferdinand VII en 1833 marqua la fin de l'absolutisme, sa veuve ayant dû s'appuyer sur les groupes libéraux pour défendre les droits à la succession de la future

Isabelle II contre son oncle. Le système qui s'établit à cette date est une régence qui n'était pas encore réellement constitutionnelle mais qui tendait à l'être. C'est à ce moment par exemple qu'entre en vigueur un succédanée de constitution, *el Estatuto Real* en 1834, avec deux chambres, la première constituée par une élite sociale, la seconde élue au suffrage censitaire. La seconde constitution sera promulguée en 1837.

Dans le temps politique donc, ce quart de siècle illustre une transition qui n'est pas (en apparence) une transformation progressive mais plutôt une alternance entre progressistes et réactionnaires. Cependant, la majorité des historiens fait remarquer que, pour des raisons financières évidentes, les régimes réactionnaires comme les régimes libéraux qui se succèdent à ce moment-là n'avaient pas les moyens d'appliquer réellement et profondément leurs réformes, tant la faiblesse de l'État était patente. Le terme de « faillite » employé en son temps par l'historien Josep Fontana s'appliquait parfaitement à ces gouvernements successifs, actifs en matière législative mais relativement impuissants sur le terrain. En effet, avec un budget qui diminue de 42% après la perte des colonies américaines, l'État est exsangue (Fontana : 378). Dans tous les cas, il semble bien que les temps politiques et juridiques, marqués par des seuils précis (les dates de changement de régime et celles de promulgation des décrets ou leur annulation) soient devenus des temps de transition marqués à la fois par des avancées et des restaurations successives mais aussi par la faiblesse de l'État, qui, du point de vue de l'histoire sociale et économique, ne fait que suivre une profonde transition à l'œuvre depuis parfois plus d'un siècle.

3. L'Ancien Régime et sa transition sociale et économique

Sans entrer dans la complexité de la transformation socio-économique de l'Ancien Régime, que nous ne pouvons aborder dans le cadre de ce travail, nous nous appuierons sur des exemples précis qui illustrent, à notre sens, la transition en cours tout au long du XVIIIe. Cette transition opère, comme nous le verrons, à plusieurs niveaux.

3.1. De nouvelles formulations sociales

L'histoire sociale semble plus disposée à accueillir la notion de transition que l'histoire politique ou juridique. Elle se définit la plupart du temps par l'absence de seuils temporels car les processus sociaux se caractérisent par leur lenteur. L'Ancien Régime est marqué par la prédominance sociale de la noblesse, qui jouit légalement de privilèges juridiques et économiques qui la différencient du reste de la population. Cependant, ce groupe social est loin d'être homogène et clos, malgré sa dimension héréditaire. Quand on met en rapport la préséance sociale avec le pouvoir économique, il apparaît qu'une partie de la noblesse en est évincée. Par essence héréditaire, d'origine médiévale et guerrière, la qualité de noble ne rime pas toujours avec aisance économique. Ce paradoxe, à partir de la seconde moitié du XVIIIe, va apparaître au grand jour et les penseurs vont contester la conception traditionnelle, fondée légalement sur l'hérédité. Le nouveau paradigme qui va émerger est celui d'une noblesse rénovée, véritable élite de la nation. Dans cette conception, deux approches servent de fondement aux nouvelles définitions. De façon très concrète, la noblesse devient une question économique. Ensuite, de façon plus symbolique, l'idée selon laquelle la noblesse se mérite se répand de plus en plus. Les premiers penseurs retrouvent et repensent la définition qu'en donnaient les moralistes au XVIIe, pour lesquels la noblesse s'obtenait par la vertu. Cependant, on trouve des prolongements qui vont au-delà de cette conception traditionnelle, comme dans l'utopie des Ayparchontes que le journal *El Censor* publia (*El Censor*, Discurso LXI : 257-260).

Dans cette courte fiction, tous les habitants peuvent devenir nobles par leurs mérites. La noblesse comporte une graduation de six échelons, mais se transmet à l'échelon inférieur de génération en génération. Les héritiers doivent à leur tour faire leurs preuves s'ils veulent retrouver le rang de leurs ascendants, voire le dépasser. Cela signifie aussi qu'une famille peut perdre la noblesse si les descendants ne s'en montrent pas dignes, en perdant un échelon à chaque génération.

Ce que l'on retrouve dans les textes est en étroite corrélation avec la réalité socio-économique. En effet, les études sur la noblesse au XVIIIe siècle démontrent que le groupe est socialement très perméable. L'historien Manuel Santarso Rodríguez a montré qu'en 1830, la noblesse de la majorité des familles catalanes ne remonte qu'au siècle précédent. En effet, la monarchie espagnole, pour des raisons financières, vend un nombre important de titres au cours de la seconde moitié du XVIIIe, compensant par ce processus la décadence biologique de la noblesse. Ceux-ci sont rachetés tout autant pour les bénéfices qu'ils peuvent procurer que pour la reconnaissance sociale qu'ils apportent. On peut avancer l'hypothèse que la bourgeoisie s'assimile en partie à l'imaginaire social de l'Ancien Régime, dont elle convoite les plus hautes distinctions. Le résultat est très paradoxal au regard de quelques stéréotypes qui circulent toujours sur les régions espagnoles. Par exemple la très « bourgeoise » Catalogne, marchande et « précapitaliste », est en 1830 la seconde région espagnole en terme de territoires féodaux. Manuel Santarso Rodriguez, s'appuyant sur les monographies régionales et le dictionnaire de Cangüa Arguelles rappelle qu'au cours du XVIIIe, ce sont les territoires de la Couronne qui ont reculé, au profit de la féodalité.

> El perfil de Cataluña como avanzadilla del capitalismo se nos recorta así contra el fondo de la segunda área más feudal de España, tanto por sus moradores bajo diversos tipos de señorío (un 58,7%) como por las localidades sometidas a nobles o eclesiásticos (un 75,8%). Resulta aún más sorprendente que en 1831 hubiera 114 lugares de realengo menos que en 1719. (Santirso Rodríguez : §7)

Cependant, malgré cette porosité sociale, les nouveaux nobles s'empressent d'adopter les formes juridiques de la propriété inhérentes à leur titre.

3.2. Le problème de la propriété et de l'inaliénabilité

Quand la propriété est associée à la noblesse, on retrouve essentiellement deux formes juridiques qui la définissent : le *mayorazgo* et la seigneurie (*señorío*).

La première forme, définie par le droit castillan en 1505 (*Leyes de Toro*) permettait de rendre inaliénable les biens d'une famille noble. Combiné au droit d'aînesse, le *mayorazgo* assurait la perpétuation d'un patrimoine principalement foncier et par conséquent le statut économique des descendants. Le résultat, inévitable à long terme, fut la concentration des biens fonciers et la raréfaction des biens libres. En effet, à la fin du XVIIIe, le *mayorazgo* représentait quasiment 52% de la propriété. Si on ajoute qu'en parallèle, les biens ecclésiastiques étaient eux aussi soumis à un régime d'inaliénabilité (la *amortización*), tout comme une partie des biens municipaux, il ne restait sur le marché libre qu'environ 32% des terres (Marti : 95). Il convient d'ajouter que la plupart des terres soumises aux différents régimes d'inaliénation étaient de surcroît les plus productives. Au bout du compte, c'est sans doute 80% du capital foncier qui ne pouvait plus changer de mains. Dans une conjoncture économique et démographique à la hausse, marquée par une soif croissante de terres, la question devint cruciale au moment d'envisager le progrès économique de l'Espagne.

La *amortización* fut ainsi remise en cause, tout comme le rôle du clergé dans la vie économique. En 1765, le traité de Campomanes *Tratado sobre la regalía de amortización* s'attaque durement à la propriété ecclésiastique, accusée de tous les maux de l'agriculture espagnole. Trente ans plus tard, Jovellanos, dans son projet de loi agraire, fait des analyses en partie similaires. Sur le terrain politique, peu de choses changent et il faut attendre 1797 pour que se produise une première *desamortización* sous l'impulsion du ministre Godoy. Celle-ci est cependant justifiée par des impératifs tous autres que la réforme économique. Après la guerre franco-espagnole et au début d'un second conflit où, alliée de la France, l'Espagne s'engage contre l'Angleterre, le budget de l'État est au plus mal. Après approbation de Charles IV et du Pape, une partie des biens ecclésiastiques est vendue.

Le *mayorazgo* semble par contre bénéficier d'une situation plus enviable. En effet, la majorité des penseurs économiques ne l'attaque pas frontalement. Jovellanos, fortement inspiré par Adam Smith, reconnaît son incompatibilité avec les règles du marché libre. La critique a cependant des limites, car il le qualifie de « mal nécessaire », nécessaire en particulier à la conservation de la noblesse.

> Justo es, pues, Señor, que la nobleza, ya no puede ganar en la guerra estados ni riquezas, se sostenga con las que ha recibido de sus mayores; justo es que el Estado asegure en la elevación de sus ideas y sentimientos el honor y la bizaría de sus magistrados y defensores. retenga enhorabuena sus mayorazgos; pero pues los mayorazgos son un mal indipensable para lograr este bien, traténse como un mal necesario y redúzcanse como al mínimo posible. (Jovellanos: 236)

Partisan de la disparition progressive du *mayorazgo*, son ami Cabarrús, dans un texte quasi-contemporain lui reprochera cette attitude :

> Pero veamos si siquiera aún en este sistema lamentable de contemplación no cabe conciliar más eficacia con no menos destreza, y en la actual tendencia de las ideas a semiverdades, acelerar la destrucción de los mayorazgos. […] Mas vmd. no repita equivocaciones funestas ; vmd. no diga que la nobleza es necesaria o útil, o que lo son los mayorazgos ; ya que no está dado a nuestros débiles brazos derribar el ídolo del error, ¡ ah ! que por lo menos nunca se vea en su templo nuestras huellas, ni ningún otro monumento de una indigna y cobarde admiración. (Cabarrús: 594^{b}-595^{a})

Devenu ensuite ministre de José Bonaparte en 1808, son vœu sera en partie exaucé par une constitution qui prévoyait la disparition des petits *mayorazgos* et l'extinction à terme des autres dans les articles 135 à 137 de la Constitution de Bayonne. Les libéraux en feront de même à Cadix, avec la suppression des petits *mayorazgos* en 1813 puis la suppression définitive en 1820 lors du *Trienio*.

Pour les seigneuries, le problème se posera de façon différente. La seigneurie définissait un ensemble de terres sur lesquelles le seigneur exerçait des droits soit parce qu'il en était propriétaire, soit parce que la couronne lui avait rétrocédé la gestion de taxes, des monopoles voire de la justice. L'exercice de ce pouvoir féodal donna lieu à des contestations et des procès, nombreux dès le XVIIe siècle, quand certains villages contestèrent au seigneur le droit de prélever une taxe ou d'imposer un monopole. A la fin du XVIIIe, la contestation juridique s'intensifia dans les zones où le pouvoir féodal était fort. Par ailleurs, les monographies régionales indiquent aussi de nouvelles stratégies antiseigneuriales. D'une part, se développe une résistance économique passive qui consiste à ne plus payer les droits et à ignorer les

monopoles. D'autre part, on assiste à la naissance d'une contestation politique active autour du pouvoir municipal, qui avait été « ouvert » au tiers-état en 1766 avec la création des *diputados del común* (Santirso Rodríguez)

A partir de 1808, la désorganisation administrative, puis les lois votées par l'assemblée de Cadix ne feront qu'accentuer la contestation des droits seigneuriaux. Avec l'annulation des décrets par Ferdinand VII on assista à un curieux renversement, ce furent les seigneurs qui intentèrent des procès pour essayer de retrouver leurs droits antérieurs. Certains se plaignaient de ne plus arriver à exercer leur pouvoir, car les administrés refusaient de revenir en arrière comme le note l'étude de Manuel Santirso Rodríguez. On assiste alors à une transition réelle, le système juridique était inadapté à la nouvelle situation économique et au nouveau rapport de force entre seigneurs et futurs ex-vassaux.

En forme de conclusion : la transition, une question épistémologique ?

Dans l'analyse que nous avons suivie, la transition est souvent apparue comme une période entre deux systèmes « identifiés » et périodisés dans le cadre de l'histoire de l'Espagne. Dans la perspective qui est la nôtre, la question portait sur la possession des moyens de production, qui est du ressort de l'histoire politique, juridique, économique et sociale. Ce sont des vitesses et des rythmes différents mais qu'il faut essayer d'appréhender dans leur ensemble pour la période considérée.

D'abord, il semblerait que la transformation économique mette lentement en péril l'ensemble de l'édifice de l'Ancien Régime. L'augmentation de la population combinée avec une absence de progrès techniques impose la nécessité d'un renouvellement de la structure économique qui reposait jusqu'alors sur l'inaliénabilité foncière. Celle-ci sera identifiée comme un obstacle à la productivité par les réformistes de l'Ancien Régime, fonctionnaires ou ministres de Charles III et de Charles IV. Les systèmes qu'ils imaginèrent pour la réforme, mais qui finalement ne seront pas mis en application, possédaient toutes les caractéristiques d'un système économique transitoire dans lequel la noblesse aurait continué d'exercer son pouvoir. Cependant, rien de plus faux de croire que cette classe était une permanence de l'Ancien Régime. Biologiquement et économiquement rénovée par l'entrée de nouveaux membres, elle démontrait des capacités d'adaptation certaines. La position extrême, en ce qui concerne sa définition, pourrait tenir dans la définition qu'en donna Cabarrús en 1795, quand il affirma que la véritable noblesse, c'était sans doute celle de la propriété.

> Pero si esta nobleza de la propiedad es inherente a ella, también será inseparable : o todos los propietarios serán nobles, o nadie será noble sin propiedad ; y ya ve vmd. la extensión que tendría la nobleza en el primer caso, o la disminución que padecería en el segundo. […] la riqueza sola era noble, y la nobleza seguía las mismas vicisitudes que la propiedad. (Cabarrús : 593[b])

Ce regard d'un nouveau noble démontre que, socialement, la conjoncture profite amplement aux classes possédantes et surtout qu'une partie de la bourgeoisie appliqua une stratégie d'assimilation symbolique à la noblesse, favorisée en cela par la monarchie. On pourrait presque avancer la théorie d'une révolution bourgeoise silencieuse et progressive. Cependant, à long terme, la notion d'hérédité (donc de pérennité) sur laquelle repose l'édifice social de l'Ancien Régime se retrouve mise en cause par ces apports de sang neuf, injectés périodiquement dans la noblesse.

Dans ce contexte, le régime d'inaliénabilité, qui tenait lieu de verrou et qui constitue la pierre angulaire du système, se retrouvait forcément remis en cause, puisque, dans une certaine mesure, la notion de pérennité ne correspondait plus à la réalité. Rien ne changera cependant avant l'invasion française.

Pourtant, comme le démontrent les histoires locales et les études sur la libération des *mayorazgos*, le système féodal était devenu insoutenable et la contestation de sa légitimité ne faisait que croître. Les décrets de loi qui seront votés et appliqués signifièrent sa liquidation « sans transition » juridique.

Bibliographie

ARTOLA, Miguel, MARTÍNEZ CUADRADO, Miguel, *La burguesía revolucionaria (1808-1874)*, t. V, 1975 ; et *La burguesía conservadora (1874-1931)*, t. VI, Historia de España, ed. Alfaguarra, 1976.

BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (1949), Paris, Armand Colin, 1990.

CABARRÚS, Francisco, Conde de, *Cartas sobre los obstáculos que la Naturaleza, la opinión y las leyes oponen a la felicidad pública* (1795), Madrid, Ribadeneyra, 1880.

CAMPOMANES, Pedro Rodríguez, *Tratado de la regalía de amortización*, Madrid, 1765.

CARRARD, Philippe, *Poétique de la nouvelle histoire. Le discours historique français de Braudel à Chartier*, Paris, Payot, 1998.

CASAUS BALLESTER, María José, « La repercusión del decreto de 1811 y de la ley de 1823 en los señoríos nobiliarios a través de la casa ducal de Híjar », in *Archivo ducal de Híjar*, Archivo abierto. http://www.archivoducaldehijar-archivoabierto.com/articulos/ad028.pdf (page consultée le 19 novembre 2009).

CHAVANCE, Bernard, « Quelle transition vers quelle économie de marché pour les pays de l'Est ? », *Revue française d'économie*, Vol. 5, No. 5-4, 1990, 83-104. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfeco_0769-0479_1990_num_5_4_1265 (page consultée le 16/11/2009).

CHRISTIN Olivier, « Ancien Régime. Pour une approche comparatiste du vocabulaire historiographique », *Mots. Les langages du politique*, Paris ENS, 2008/2, 13-25.

DOSTALER, Gilles, « Transition et pensée économique dans l'histoire », *Cahiers de recherche sociologique*, Vol. 1, septembre 1983, 19-35. Montréal, version consulté sur Erudit.org, http://classiques.uqac.ca/contemporains/dostaler_gilles/transition_pensee_eco_histoire/transition_pensee_econo.pdf (page consultée le 16/11/2009).

El Censor, obra periódica, comenzada a publicar en 1781 y terminada en 1787, ed. de José M. Caso González, Oviedo 1989.

FOUCAULT, Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

FURET, François, RAN Halévi, « L'année 1789 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 44, No. 1, 1989, 3-24.

HAMEL, Jacques, SFIA Mohammed, « Sur la transition, introduction » *Sociologie et sociétés*, Vol. 22, No. 1, 1990, 5-14, http://id.erudit.org/iderudit/001333ar (page consultée le

16/11/2009).

JOVELLANOS, Gaspar Melchor de, *Informe en el expediente de la ley agraria* (1794), Madrid, Cátedra, 1986.

LEMARCHAND, Guy, « Du féodalisme au capitalisme : à propos des conséquences de la Révolution sur l'évolution de l'économie française », *Annales historiques de la Révolution française*, Vol. 272, No. 272, 1988, 171-207, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahrf_0003-4436_1988_num_272_1_1206?_Prescripts_Search_tabs1=standard& (page consultée le 15/11/2009).

MARTI, Marc, V*ille et campagne dans l'Espagne des Lumières (1746-1808)*, St Étienne, Presses Universitaires de l'université Jean Monnet, 1997.

OFFENSTAD, Nicolas, DUFAUD, Grégory (dir.), *Les Mots de l'historien*, Toulouse, PUM, 2005.

SANTIRSO RODRÍGUEZ, Manuel, « Los últimos señores de Cataluña » in *Hispania nova*, revista electrónica de historia contemporánea, n°2001-2002, http://hispanianova.rediris.es/general/articulo/025/art025.htm (page consultée le 15/11/2009).

VALLS MONTES, Rafael, « Europa y la dimensión europea en los manuales españoles de historia, *Ciencias humanas*, n°31 », UTP, 2003, http://revistas.utp.edu.co/index.php/chumanas/article/view/893 (page consultée le 23/11/2009; lien mort actuellement bien que répertorié dans *Google Scholar*).